

hebdomadaire

n° 3101 • 1,30 euro •

de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière,
fondé pendant la guerre sous le titre de
RÉSISTANCE OUVRIÈRE.

Directeur de la publication: J-C Mailly

141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14

Tél.: 01 40 52 84 55 - Fax: 01 40 52 82 02

Mail: fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr

FORCE

Ouvrière

CHÔMAGE

L'INFLEXION DE LA RÉALITÉ

Inflexion réelle, amorce d'inversion, prisme déformant? Mois après mois, l'exécutif scrute la courbe du chômage qui atteint, en réalité, des niveaux records (lire pages 2 et 3).

AGIR
événements

La durée minimale d'embauche à temps partiel est, depuis le 1^{er} janvier, au minimum de 24 heures par semaine, mais les exceptions sont multiples.

Lire page 5

Quatre morts et plusieurs blessés à Phnom Penh dans une fusillade des forces de police contre des ouvriers du textile au Cambodge.

Lire page 7

**C'EST LE CAPITALISME
QU'ON FAVORISE**

Lire l'éditorial page 4

2014

La rédaction de
FO Hebdo
souhaite
à tous ses lecteurs
une année combative
et fructueuse
dans tous les domaines!

DOSSIER
pages centrales

Mi-décembre 2013, la 14^e journée nationale «travail et handicap» s'est tenue à Paris à l'initiative de Force Ouvrière, qui déplore, avec tous les participants, le désengagement de l'État sur ces questions.

Lire pages 8 et 9

RESPIRER
culture

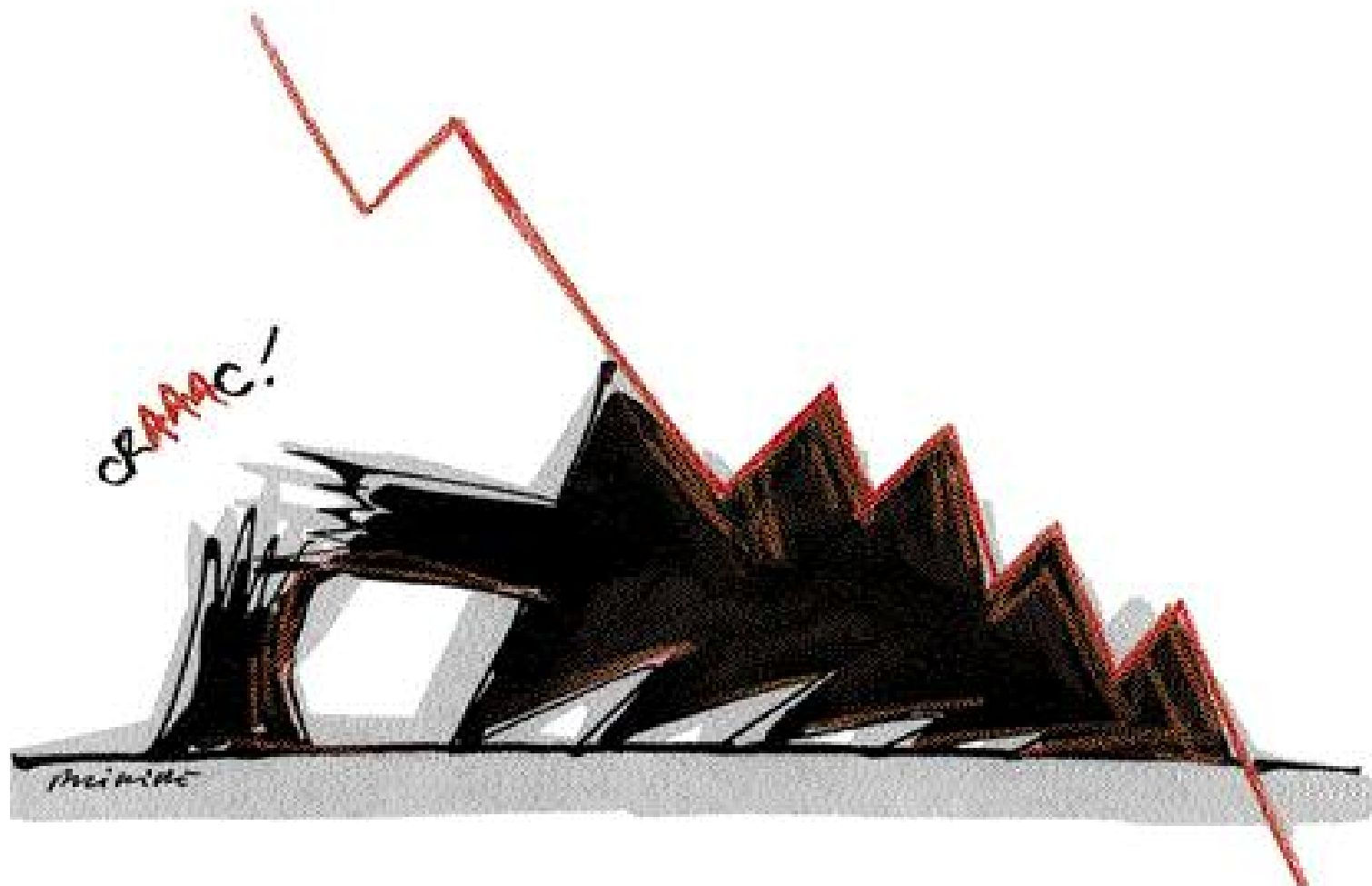
Il y a cent ans, le 2 janvier 1914, la banque centrale américaine entrait en fonction pour rassurer les banques privées sur les risques pris par ces dernières, aux dépens des seuls deniers publics.

Lire page 11

MONTRER
enquête

Les prud'hommes rebaptisés tribunaux du travail dans un rapport qui vise à détruire un acquis social bicentenaire, sous prétexte de professionnalisation d'une juridiction qui ne serait alors plus paritaire.

Lire pages 13 à 15





L'éditorial de Jean-Claude Mailly

C'EST LE CAPITALISME QU'ON FAVORISE

Monsieur Gattaz, prénom Yvon, président du CNPF (le MEDEF d'alors), expliquait dans les années 1980 qu'avec moins de contraintes en matière d'emploi les entreprises embaucheraient 471 000 personnes. Les pouvoirs publics de l'époque le crurent, les emplois sont toujours attendus!

Monsieur Gattaz, prénom Pierre, président du MEDEF, explique que si on allégeait fortement les dépenses publiques et sociales, dont les «charges» des entreprises, de 100 milliards d'euros, 1 million d'emplois pourraient être créés par les entreprises. Apparemment le président de la République est sensible à ce raisonnement. Il a en effet proposé, lors de ses vœux à la nation le 31 décembre

2013, un «pacte de responsabilité» aux entreprises. Moins de charges, moins de contraintes contre plus d'emploi et de dialogue social. Certes, on n'en sait pas plus pour le moment et il faudra attendre la conférence de presse du 14 janvier –dit-on– pour être fixé.

Pour autant, l'annonce est révélatrice. Elle se situe dans la logique économique néolibérale entièrement basée sur la compétitivité-prix, selon laquelle moins le travail est cher plus il y a d'emploi! Au passage, cela s'inscrit dans le dumping dénoncé par ailleurs. Et le raisonnement, pour idéologique qu'il soit, n'a jamais été démontré.

On comprend mieux d'ailleurs pourquoi l'ANI du 11 janvier 2013 (sur la sécurisation de l'emploi) avait été qualifié d'historique, car lui aussi s'inscrit dans l'allègement des procédures et plus de flexibilité.

Le président de la République a fixé un objectif à la réforme fiscale: payer moins d'impôts!

Qu'on le veuille ou non, réduire les fameuses «charges» sociales et les impôts (ainsi que les dépenses publiques) conduit à fragiliser encore plus les régimes sociaux et le service public, dont la solidarité et l'égalité républicaine.

On appelle cela comme on veut, politique économique de l'offre, néolibéralisme ou libéral socialisme, le résultat est le même, c'est le capitalisme qu'on favorise.

Certes, la chose n'est pas nouvelle. Dans les années 1970 un chancelier allemand expliquait que les profits d'aujourd'hui font les emplois de demain!

Un président français dans les mêmes années 1970 expliquait qu'au-delà d'un taux de 41% de prélèvements obligatoires, on serait en régime socialiste!

Un Premier ministre britannique expliquait, quant à lui, que l'économie n'a pas de couleur politique, sous-entendant que c'est une science exacte.

Au fil des années, les travailleurs se sont vu imposer des remises en cause de droits. Pour autant, ils ne sont pas dupes et n'ont jamais pris des vessies pour des lanternes.

Ce pacte de responsabilité ressemble fortement au pacte de confiance proposé par le MEDEF, qui a d'ailleurs réagi positivement.

Effectivement, le président de la République est aussi, selon sa propre formule, président des entreprises. Certains évoquent la formule de «socialisme de l'offre», ce clair-obscur qui s'appelle un oxymore.

Plus qu'un virage ou un tournant, c'est en quelque sorte un «coming out» libéral.

COMBATTRE L'AUSTÉRITÉ
UNE URGENCE SOCIALE ET DÉMOCRATIQUE

GRAND MEETING
29 JANVIER 2014

HALLE FREYSSINET 55 BOULEVARD AURIOU 75013 PARIS



FO
LA FORCE OUVRIÈRE

WWW.FORCE-OUVRIERE.FR

Nous venons d'apprendre le décès de notre camarade Pierre-Jean Lambert à l'âge de 79 ans



© FO Hebdo - G. Ducrot

Pierre-Jean fut Secrétaire général de l'Union départementale d'Ille-et-Vilaine de 1974 à 1998.

Il fut aussi élu, à différentes reprises, membre de la Commission exécutive confédérale. Il a également exercé plusieurs mandats au titre de la Confédération, notamment dans le secteur de la formation professionnelle et à l'UCR.

Militant de conviction, viscéralement attaché à la liberté et à l'indépendance, Pierre-Jean était aussi un camarade convivial, plein de gentillesse. Au nom du Bureau confédéral, je présente mes plus sincères condoléances à son épouse, ses enfants, sa famille et à tous les militant(e)s d'Ille-et-Vilaine.

Jean-Claude Mailly

Jean-Claude Mailly @jcmaily

J - 14. Une urgence sociale et démocratique - Grand meeting le 29 janvier, Halle Freyssinet, 55 Bd Vincent-Auriol 75013 Paris #FO

Force Ouvrière hebdomadaire

Secrétaire confédéral chargé de la presse:
Y. Veyrier (8460)
Tél.: 0140528455 - Fax: 0140528471
Rédacteur en chef D. Rousset (8455)

Réalisation: F. Blanc (8466),
V. Pfohl (8467)

Révision: M.-P. Hamon (8468)
Contrat de travail: S. Fortin (8463)
Emploi: C. Girard (8469)
Économie: M.-L. Schisselé (8458)

Santé, retraite: F. Lambert (8456)
Services: C. Josselin (8476)

État, fonction publique: V. Forgeront (8457)
International: E. Salamero (8459)
Jamel Azzouz (8289)
Mathieu Lapprand (8469)

Service abonnement V. Rigaut (8233)

Faire précéder les n° de téléphone entre parenthèses par 01 40 52.

Mail: fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan - 1^{er} trim. 2014
Commission paritaire: 0911S05818

IL Y A CENT ANS

LA CRÉATION DE LA BANQUE CENTRALE AMÉRICAINE

Appelée aussi Réserve fédérale américaine, mais plus connue sous son diminutif de «FED», elle a un rôle très important dans l'économie mondiale en baissant ou en augmentant les taux d'intérêt. Mais elle n'a pas le pouvoir de réguler les marchés financiers américains.

Nés d'une fédération d'États à la fin du XVIII^e siècle, les États-Unis restent un pays globalement hostile à toute forme de centralisation, d'étatisation et de régulation. Il en est de même pour le système bancaire. Dès le départ, il existe une multitude de banques régionales privées, mais la plupart des grandes banques se sont installées à New York, dans le voisinage immédiat de la Bourse de Wall Street. En octobre 1907, les États-Unis sont à nouveau touchés par une grave crise financière.

SAUVEUR MAIS PAS RÉGULATEUR

Le pays n'ayant alors pas de banque centrale, il n'y a personne pour prêter de l'argent aux établissements en difficulté, au risque de faire s'écrouler tout l'édifice. Ce sont donc les banquiers privés eux-mêmes, dirigés par le puissant J.P. Morgan, qui trouvent des subsides pour sauver le secteur et calmer la panique.

L'année suivante, les politiques pensent créer une taxe de 5% sur les dépôts bancaires afin d'alimenter un fonds de réponse aux crises. Fin 1912, le nouveau président démocrate W. Wilson décide de mettre en place une banque centrale. Le

nouveau mécanisme sera décentralisé, avec des banques centrales par État, dominées par les autorités publiques mais avec la participation obligatoire des banques privées.

Le président Wilson ne souhaite pas faire de place aux intérêts privés dans la nouvelle structure, mais il doit composer pour ne pas affronter directement le puissant lobby bancaire. La loi est finalement votée début décembre 1913, paraphée par le président le 23 et promulguée le 29 du même mois. La Réserve fédérale entre en fonction le 2 janvier 1914.

Les économistes américains Simon Johnson et James Kwak estiment que «si les banquiers privés n'ont pas eu exactement ce qu'ils voulaient [aucun contrôle], ils ont tout de même obtenu le plus important: une institution qui pouvait les sauver avec de l'argent public lorsque survenaient des crises financières».

Concrètement, la Réserve fédérale ne disposait, et ne dispose toujours pas, de réels pouvoirs de régulation. Son champ de compétence s'arrête aux banques commerciales, les banques d'affaires n'en font pas partie. La FED est donc divisée en banques régionales, ce qui donne un pouvoir important à la FED de New York, proche des banques privées. Le premier directeur de cette FED sera un certain B. Strong, ancien lieutenant de J.P. Morgan! La Réserve fédérale a donc le pouvoir d'organiser un sauvetage, mais pas celui de freiner les activités risquées des banques privées qui peuvent le rendre nécessaire. Ainsi, après les crises de 1929 et 2008 c'est de l'argent public, donc les contribuables, qui a renfloué les banques privées, tant aux États-Unis qu'en Europe.

Christophe Chiclet

La planche à billets: caricature visant la politique inflationniste de l'administration Lincoln pour soutenir les dépenses de guerre après la défaite des nordistes à Bull Run.



**Voix
de presse**

Bonne année!

La bonne santé peut faire l'objet de vœux pieux, mais surtout de factures onéreuses. Et la perdre est redouté par nombre de Français. Ils seraient, selon un récent sondage, 70% à se déclarer «inquiets concernant l'évolution du système de santé».

Le Figaro

«La situation du système de santé suscite d'autant plus la crainte que de plus en plus de personnes font le choix du renoncement aux soins. En effet, au cours des deux dernières années, un tiers des Français a renoncé à se soigner pour des motifs financiers. Les secteurs dentaires et optiques, particulièrement coûteux, sont les premiers concernés. Ce phénomène est particulièrement fréquent chez les jeunes: 42% des moins de 30 ans sont touchés, contre 25% des plus de 60 ans.» La mauvaise santé n'attend plus le nombre des années.

Le Monde

La bonne, elle, compte sur la valeur... numéraire: «Quel est le prix de la vie? 35 000 euros.» Du moins au Royaume-Uni, où l'une des pistes «pour réduire la facture des médicaments est d'adopter une approche purement économique, voire comptable, des traitements les plus chers». Ainsi, «un organisme public, le National Institute for Health and Clinical Excellence (NICE), évalue de façon aussi froide et précise que possible le rapport coût-efficacité d'une thérapie. Concrètement, un traitement contre le cancer très cher, mais qui va prolonger l'espérance de vie de quelques années, en vaut-il la peine?». Un parcours de santé vertueux?

Sciences et Avenir

Le travail, c'est la santé? En tout cas, trop de stress semble nuire: «Des chercheurs se sont intéressés aux effets à long terme du stress au travail, physique ou mental, et ont publié leurs résultats dans la revue *Age and Ageing*. Pas de surprise: un stress accru à la quarantaine, cols bleus et blancs confondus, est associé à davantage d'hospitalisations dans la vieillesse. En particulier, un stress physique élevé (évalué par des questionnaires) augmente le risque d'hospitalisation de 17% pour les hommes et de 42% pour les femmes.» Heureusement, ce stress est aussi un fléau économique: selon un conseiller à l'Institut agréé du Personnel et du Développement au Royaume-Uni, «le coût de l'absentéisme dû au stress serait d'environ 2 250 euros par salarié et par an. Argument tout de suite plus parlant pour les managers, qui commencent à mettre en place des programmes pour leurs salariés». Qui sont nombreux à tirer la langue.

Les Échos

En France, lors de ses vœux aux Français, le chef de l'État «s'est dit déterminé à réduire les dépenses publiques et a estimé que la Sécurité sociale devait en finir avec les excès et les abus». Des vœux vertueux. La ministre de la Santé a, quant à elle, assuré que «le gouvernement n'entend pas réduire la prise en charge des dépenses de santé des Français». Des vœux pieux?



PARUTION > LA RÉDACTION VOUS SIGNALE

PRÉSENTATION DE L'ÉDITEUR



Sauver le climat pour mieux sauver la planète. Belle ambition dont la réalisation semble encore empêchée par un coupable unique, responsable de l'effet de serre et du réchauffement climatique: le gaz carbonique. En effet, que ce soit dans le débat actuel sur la "transition écologique" et dans l'ensemble des projets soumis par les autorités européennes ou dans les propositions de l'acte III de la décentralisation, il est le grand coupable désigné à la vindicte et condamné par une taxation aveugle.

Et si ce coupable était indispensable à la vie sur Terre? Et si la taxation systématique du carbone était une erreur funeste et que d'autres approches étaient possibles? Et si nous avions besoin de plus de science pour approfondir la question sur des bases véritablement solides?

À partir d'un point de vue strictement scientifique qui n'esquive pourtant pas le débat, François Gervais s'oppose à la conception univoque et réductrice qui fait du gaz carbonique le responsable de tous les maux et interdit finalement de repenser à la fois les bases d'une solidarité Nord-Sud plus juste et une politique énergétique ambitieuse.

«L'innocence du carbone» de François Gervais aux éditions Albin Michel, 320 pages, 22 euros.

Les chiffres font partie de la vie quotidienne et nous sommes aujourd'hui noyés sous une quantité impressionnante de données et de statistiques. Difficile de se retrouver dans ce dédale. C'est pourquoi *Force Ouvrière hebdomadaire* vous informe régulièrement de l'évolution de certains de ces repères précis.

LE SMIC

Depuis le 1^{er} janvier 2014:
9,53 euros l'heure,
soit **1 445,38 euros brut par mois**
pour 151,67 heures.

FONCTIONNAIRES

Minimum de traitement dans la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2013:
1 430,76 euros brut.

Plafond mensuel de la Sécurité sociale du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014:
3 129 euros.

ASSURANCE-VIEILLESSE

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) (anciennement «minimum vieillesse»). Au 1^{er} avril 2013:

9 447,21 euros par an pour une personne seule
(787,26 euros par mois)
14 667,32 euros par an pour un couple.

Minimum contributif majoré:
8 247,85 euros par an pour une personne seule (soit **687,32 euros** par mois).

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE AGIRC ET ARRCO
Valeurs des points et salaires de référence au 1^{er} avril 2013

AGIRC à 0,4352 euro
 Salaire de référence: **5,3006 euros**
ARRCO à 1,2513 euro
 Salaire de référence: **15,2284 euros**

Médecine conventionnée (tarifs secteur 1)

Au cabinet du médecin omnipraticien:
23 euros
Au cabinet du médecin spécialiste:
25 euros

LE . CHIFFRE . DE . LA . SEMAINE

15000

Treize milliards de dollars d'amende et 15 000 emplois supprimés chez JP Morgan, le géant bancaire américain. Accusée par le département de la Justice américain d'avoir trompé les investisseurs sur la qualité de ses titres hypothécaires dans l'affaire dite des *subprimes*, des dérivés de prêts immobiliers à haut risque, la banque a accepté, après négociations et pour mettre fin aux poursuites, de payer une somme de 13 milliards de dollars. Elle avait été grandement à l'origine de la crise du même nom et des millions d'Américains avaient été jetés à la rue à la suite de la saisie de leurs domiciles. Aujourd'hui, JP Morgan, qui avait embauché pour réaliser ces saisies, entend licencier jusqu'à 15 000 personnes au total sur 2013 et 2014. Ces 13 milliards représentent environ la moitié du bénéfice de JP Morgan, quoique la banque a tenu à préciser que sur ce montant 7 seront déductibles des impôts.

COTISATIONS SOCIALES, EN POURCENTAGE DU SALAIRE BRUT

CSG: 7,5% depuis le 1^{er} janvier 1998 (au lieu de 3,4%) et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

CRDS⁽¹⁾: 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

Assurance-maladie: 0,75%
Assurance-vieillesse: 6,75%
Assurance-vieillesse dé plafonnée: 0,10%

ASSURANCE-CHÔMAGE

● Cotisation UNEDIC tranches A et B 2,40%
● APEC⁽²⁾ 0,024%

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

● **ARRCO** (*Taux minima obligatoires*)
Non-cadres tranche A: 3%
Non-cadres tranche B: 8%
● **AGIRC**
Cadres tranche A: 3%
Cadres tranches B et C: 7,70%
● **Cotisation AGFF**
Tranche A⁽³⁾ 0,80%
Tranche B⁽⁴⁾ 0,90%

⁽¹⁾ Contribution au remboursement de la dette sociale.
⁽²⁾ Association pour l'emploi des cadres.

⁽³⁾ Tranche A: dans la limite du plafond de la Sécu.
⁽⁴⁾ Tranche B: entre 1 et 4 fois le plafond de la Sécu.

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION (INSEE)

NOVEMBRE 2013
0%

DU 01/12/2012 AU 30/11/2013
+0,7%

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

3^e trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,66 – évolution sur un an: + 0,90%

L'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 a modifié l'indice de référence des loyers. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

ALLOCATIONS FAMILIALES

2 enfants: 128,57 euros
3 enfants: 293,30 euros
Par enfant en plus: 164,73 euros

Majoration pour âge des allocations:
36,16 euros de 11 à 16 ans
et 64,29 euros après 16 ans.

Pour vos enfants nés après le 30 avril 1997 vous ne recevrez pas ces deux majorations; vous recevrez une majoration de 64,29 euros à partir du mois suivant leur 14^e anniversaire.

CHÔMAGE

L'allocation doit s'élever à 28,38 euros par jour au minimum, mais ne peut dépasser 75% du salaire journalier de référence (salaire des douze mois qui ont précédé la rupture du contrat de travail).

Vous trouverez tous les détails dans le tableau «Allocations chômage» ci-dessous.

LES ALLOCATIONS CHÔMAGE

LES RÈGLES D'INDEMNISATION

Le principe, c'est qu'un jour cotisé égale un jour indemnisé.

Trois paramètres sont pris en compte.

1- La période de référence. C'est la période pendant laquelle on regarde si le demandeur d'emploi a travaillé, donc cotisé. Pour les moins de 50 ans, ce sont les 28 derniers mois à compter de la rup-

ture du contrat de travail. Pour les plus de 50 ans, ce ne sont pas 28 mois, mais 36.
2- La durée minimale de cotisation. Pour être indemnisé, il faut avoir travaillé au minimum 4 mois, soit 122 jours dans la période de référence.

3- Les durées maximales d'indemnisation. Pour les moins de 50 ans, la durée maximale est de 24 mois. Pour les 50 ans et plus, cette durée est de 36 mois. Exemple: un salarié qui a travaillé 4 mois dans les 28 derniers mois (il a moins de 50 ans) aura droit à 4 mois d'indemnis-

ation. S'il avait travaillé 7 mois, il aurait eu droit à 7 mois d'indemnisation. Autre exemple: un salarié de plus de 50 ans qui a travaillé 27 mois aura droit à 27 mois

d'indemnisation; s'il avait travaillé 46 mois, il aurait eu droit à 36 mois, soit le plafond. Ces règles s'appliquent à compter du 1^{er} avril 2009 pour les procédures de

licenciements individuels ou collectifs engagées à compter de cette date. Si la procédure a été engagée avant, ce sont les anciennes règles qui s'appliquent.

Montant des allocations

Dans le cas général, le mode de calcul de votre allocation s'établit comme suit. Une comparaison est effectuée entre:

- ⚡ 40,4% de l'ancien salaire brut plus une partie fixe de 11,64 euros par jour;
- ⚡ 57,4% de cet ancien salaire brut;
- ⚡ l'allocation minimale de 28,38 euros. C'est le montant le plus favorable pour l'allocataire qui sera retenu.

Une réserve cependant, le montant de l'allocation ne peut jamais dépasser 75% du salaire journalier de référence.